



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D12 - Mise à jour du règlement intérieur du personnel de la Ville

Date de convocation : 19 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Matthieu GUIHO à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Cyril CHAPPET ; Gaëlle TANGUY à Anne DELAUNAY

Absents excusés : 4

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Houria LADJAL ; Pierre-Michel MARCH

Absent : 1

Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) et ouvre la séance.

D12 - Mise à jour du règlement intérieur du personnel de la Ville**Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP) ;

Vu le Code du travail (CT) ;

Vu le projet de règlement intérieur du personnel annexé ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial (CST) en sa séance du 16 septembre 2025 ;

Vu la délibération D20 du 3 juillet 2025 portant mise à jour du règlement intérieur du personnel communal ;

Vu la délibération D10 du Conseil municipal du 25 septembre 2025 mettant à jour le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;

Vu la délibération D11 du Conseil municipal du 25 septembre 2025 mettant à jour le Régime indemnitaire de la filière Sécurité ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour régulièrement le règlement intérieur du personnel de la Ville de Saint-Jean-d'Angély ;

La présente délibération a pour objet de mettre à jour le règlement intérieur du personnel de la Ville de Saint-Jean-d'Angély afin d'intégrer les règles de modulation du régime indemnitaire des agents de la Ville en cas de congé grave maladie ou de longue maladie.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le règlement intérieur du personnel de la Ville, ci-joint en tiré à part ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son(sa) représentant(e) à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Madame le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**



**Le Secrétaire de séance,
Cyril CHAPPET**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.